

UN DÉPUTÉ VEUT ENCADRER LA DÉONTOLOGIE DES JOURNALISTES

LE 1 AOÛT 2011 ALIOCHA

Plusieurs pays européens disposent d'un conseil national de déontologie journalistique. Un député vient de faire une proposition de loi pour en instaurer un en France. Analyse critique d'Aliocha.

C'est une proposition de loi qui s'est discrètement glissée sur le bureau de l'Assemblée nationale le 13 juillet dernier et que mon confrère **Olivier Da Lage** a eu bien raison de **faire sortir en pleine lumière**.

L'auteur ? Jean-François Mancel, député UMP de la 2ème circonscription de l'Oise, membre de la commission des finances de l'Assemblée et plein d'autres choses encore.

Le texte ? Une proposition de loi. Comme chacun sait, les textes rédigés par les parlementaires sont dénommés "propositions", par opposition à ceux du gouvernement appelés "projets". Le Parlement a si fort à faire avec les réformes gouvernementales que généralement les propositions passent à la trappe. À moins d'une exception, toujours possible. Il ne faut donc pas s'emballer, mais il convient d'être vigilant.

L'objet ? La création d'un *Conseil national de déontologie journalistique* .

Les motifs ? Il s'agit de réagir aux dérives de la presse française (oui, je suis d'accord avec vous amis lecteurs, au moment même où l'empire Murdoch s'effondre et alors que nous avons avantageusement soutenu la comparaison avec nos confrères américains lors de l'affaire DSK sur la présomption d'innocence, puis sur le respect dû aux victimes, les parlementaires s'indignent de nos excès, c'est amusant). Le député s'appuie sur l'échec de la commission présidée par Bruno Frappat visant à adopter un code de déontologie pour estimer qu'il est temps que le législateur nous prenne par la main pour nous aider à nous auto-réguler. En soi, on ne peut critiquer l'idée, c'est sa traduction qui est discutable.

L'inspiration : La Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les pays scandinaves disposent de conseils de la presse, lesquels ont pour mission, suivez bien c'est important, de :

préserver la liberté rédactionnelle,
contribuer à restreindre l'ingérence de l'État,
favoriser la qualité de l'information,
démontrer le sens de la responsabilité des médias,
aider le public à accéder aux médias.



Donc la France doit faire de même. **Dans un précédent billet très intéressant**, Olivier souligne que le conseil britannique n'a pas été très efficace pour empêcher les dérives de la presse anglaise, mais bon. Admettons quand même l'intérêt d'ouvrir le débat, on n'a jamais rien à perdre à réfléchir. Surtout que Jean-François Mancel insiste sur la notion d'auto-régulation, histoire d'éviter une levée de boucliers. L'auto-régulation justement, cela consiste pour une profession à se gérer elle-même, entièrement et exclusivement. Or, ce n'est pas tout à fait cela qu'on nous propose en pratique. Le texte tend plutôt à organiser l'amorce d'une régulation partagée.

Un tiers des membres nommés par décret

Ce Conseil national serait en effet composé de 21 membres dont 7 représentants des éditeurs de presse, 7 représentants des journalistes et 7 représentants de la société civile. Comme le souligne Olivier, c'est dans la représentation de la société civile que le bât blesse. Non pas tant sur le principe en soi, que sur le mode de désignation de ses membres, lequel est renvoyé à un décret, c'est-à-dire au bon vouloir du gouvernement (article 2). Or, souvenez-vous, dans l'exposé des motifs, le député évoquait l'une des vocation de ce type de conseil chez nos voisins européens : "*contribuer à restreindre l'ingérence de l'État*". En lui confiant le soin de fixer les modalités de désignation de 7 membres sur 21 ? Drôle de restriction ! Surtout que c'est aussi par décret que l'on fixera le mode de désignation des membres du comité exécutif. On restreint, on restreint. À cela s'ajoute le fait que le comité se verra adjoint un représentant du ministère de la Culture, certes avec voix consultative, mais tout de même. Toujours pour restreindre l'ingérence de l'État, je suppose...

D'ailleurs c'est amusant, quand on lit **l'article 1** qui définit les missions du conseil, il n'est fait nulle part mention de la liberté rédactionnelle, ni de l'ingérence de l'état, pas même de l'accès du public aux médias. Notre conseil à nous ne sera qu'un père fouettard. Il est chargé en effet de veiller à la qualité de l'information, au renforcement de notre crédibilité et au respect de l'éthique. La liberté et l'indépendance sont passées à la trappe. C'est magique !

Le comité exécutif, dont le mode de désignation sera fixé par le gouvernement, aura vocation à définir le règlement intérieur du Conseil. Nous sommes toujours dans la logique de restriction de l'influence de l'État comme vous le voyez (**article 3**).

L'article 5 nous apprend que cet aimable conseil sera financé par la profession, c'est-à-dire par chaque journaliste et chaque éditeur de presse qui en sera obligatoirement membre. L'État décide et co-dirige, nous payons. Logique.

Comité Théodule

L'article 6 institue un système d'examen des plaintes, dans lequel le conseil a avant tout un rôle de médiateur et doit par ailleurs se déclarer incompétent si la justice vient à être saisie du dossier. Il n'est habilité qu'à prononcer des "*sanctions morales*". On sent bien à ce stade que le député a choisi d'avancer sur la pointe des pieds. Nous partons d'une situation décrite comme insupportable dans l'exposé des motifs, pour arriver à un conseil au rôle de médiation et dont la seule arme consiste à désapprouver la faute. Entre nous, il faudrait savoir. Soit le journalisme français est dans un état de déliquescence morale avancé et dans ce cas il faut créer en plus des solutions judiciaires une véritable instance disciplinaire, soit ce n'est pas le cas et alors pourquoi mettre en place ce qui ressemble fort à un comité Théodule¹ ? Nous serions face à une stratégie du pied dans la porte que ça ne m'étonnerait pas outre mesure.



Mais le point d'orgue est **l'article 7** : dans les trois mois de la création du conseil, un comité représentatif de l'ensemble des professionnels du journalisme et des différents médias, dont la composition sera fixée... par décret bien sûr – vous avez saisi la logique – sera chargé de rédiger un code de déontologie. Et ce code sera validé... eh oui, vous avez deviné, par décret ! Le diable est dans les détails. Puisqu'il sera soumis à l'approbation du gouvernement, ce dernier pourra imposer les modifications qui lui paraîtront nécessaires. Et la profession devra demander l'autorisation pour toute modification ultérieure.

C'est ce qui est arrivé aux commissaires aux comptes avec la loi de sécurité financière de 2003. Eux aussi s'auto-régulaient. Aujourd'hui, ils sont sous la coupe d'une instance de régulation dans laquelle ils n'ont plus qu'une représentation minoritaire et qui définit leurs règles de déontologie. Elle le fait d'ailleurs de façon si contestable que la Commission européenne a récemment enjoint à la France de réviser le texte qu'elle jugeait trop restrictif par rapport aux autres pays européens. Ce que les commissaires aux comptes ne cessaient de hurler sur tous les tons. Le Conseil d'État, saisi par les professionnels, avait quant à lui jugé le texte parfaitement conforme...

Jean-Luc Martin-Lagardette qui a écrit des ouvrages passionnants sur la déontologie de la presse, **réagit dans un article de façon assez rude** aux critiques d'Olivier :



L a résistance d'Olivier Da Lage cache en fait, selon nous, le refus persistant de la profession de rendre des comptes au public, de lui donner des garanties sur l'exigence de qualité et d'équité qui est attendue d'elle.



En ce qui me concerne, j'ai toujours pensé que la profession avait besoin de se souder autour d'un texte commun, fort, qui définisse ses droits et ses devoirs et qu'elle puisse opposer aux tiers autant qu'on puisse le lui opposer. De la même façon, je ne serais pas hostile, loin de là, à un conseil national en charge de veiller au respect de l'éthique, mais aussi de nous représenter, de veiller à la préservation de nos valeurs et de nos règles professionnelles. À condition que l'on s'inscrive dans le cadre d'une réelle auto-régulation, à l'instar des avocats, qui sont confrontés à la même impérieuse nécessité que nous de préserver leur indépendance à l'égard des pouvoirs publics. Or, la proposition de Jean-François Mancel n'offre aucune garantie de cette indépendance. J'en veux pour preuve l'article 1 qui n'évoque au titre des missions du Conseil, ni la préservation de la liberté de la presse, ni celle de son indépendance. Plus qu'un symbole, cet "oubli" est un aveu.

Article initialement publié sur *La Plume d'Aliocha* sous le titre : **"Les journalistes français bientôt sous surveillance ?"**

Crédits Photo Flickr CC by-nc-nd **Giara**/ by-nc **Yazuu** / by-nc-nd **Ma Gali**

RAHAZIEL

le 1 août 2011 - 13:50 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*C'est vrai qu'il y a de gros problèmes au niveau de la presse en France :
acquaintance avec le pouvoir , parfois peu ou pas de sources , manipulation des chiffres
... Je pense qu'il devrait y avoir sanction lorsque des gens qui ont une place influente
sur l'opinion publique (média, politique) font de fausse déclaration ou tous simplement
se trompe . Le droit à l'erreur existe mais la mauvaise foi caractérisé dont font preuve
certain devient une véritable insulte au gens qui sont sensé leur faire confiance .
J'apprécie Owni pour avoir eu le courage de critiquer leur propre milieu en ces temps
du "C'est pas ma faute à moi" . Merci pour votre travail et vive la presse libre ! =>*

<http://owni.fr/2011/06/12/concombres-les-medias-servent-leur-soupe/>
<http://owni.fr/2011/07/15/decroissance-nucleaire-medias-les-sujets-tabous-de-la-presidentielle/>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GGRRREEE

le 1 août 2011 - 16:18 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bien compliqué tout ça.

*Autant mettre un commissaire politique désigné par le ministère de l 'information dans
chaque rédaction .
Clair net et précis.*

Ah zut non, ça marche, il s'agit d'un député UMP, pas communiste.

Ben il à raison alors, faisons compliqué pour que ça se voit pas trop.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BORNEO

le 1 août 2011 - 21:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*et donc dans la 1e circonscription de l'Oise, c'est mr Olivier Dassault qui est
député.*

*Peut-être s'agit de trouver un point de chute au grand déontologue du Figaro Mr
Mougeotte atteint certes par la limite d'âge ce qui ne constitue en rien une borne à son
sens de la démesure quant il s'agit d'encenser les puissants.*

*Et dans la quatrième c'est ce cher Mr Woerth. Agréable région de France que l'Oise qui
n'est pourtant pas sur la route de Vichy*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ASSELIN

le 2 août 2011 - 1:39 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*J'incite les députés UMP (à qui l'on a demandé d'occuper le terrain de l'initiative
provoc', c'est perceptible) à proposer un conseil national du vote libre, étant donné que
les français votent n'importe comment. Et une commission d'éthique de la parole
échangée aussi.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CASANIER

le 2 août 2011 - 11:39 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Il est symptomatique pour la profession de journaliste de recevoir des leçons de
déontologie venant de jean-François Mancel, un élu à l'éthique tellement impeccable qu'il
s'est fait gravement remonter les bretelles par la chambre régionale des comptes, pour*

la confusion qu'il entretenait sciemment entre ses dépenses personnelles et celles du département qu'il présidait; il a même été exclu -un temps- du RPR par Philippe Séguin pour son flirt trop poussé avec le FN.

Si ce texte devait être voté, la législation Française ressemblerait étrangement à la nouvelle législation hongroise, une honte pour les valeurs démocratiques que l'Europe prétend promouvoir

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

HENRI MAGNY

le 2 août 2011 - 12:25 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il est clair que M. Mancel a intérêt à ce que la presse en général soit "libre" sous contrôle de l'État ! Cela pourra peut être lui éviter de renouer des liens forts avec la justice de France et des peines d'inéligibilités. Prendre en exemple les modèles allemand ou anglais est la cerise sur le gâteau ! Dans ces pays, M. Mancel aurait disparu définitivement de la vie politique !

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KUROZATO

le 3 août 2011 - 6:24 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Vous avez bien raison de vous opposer au contrôle de la presse par les politiques et c'est très probablement un pied dans la porte. Il serait relativement facile ensuite d'augmenter le contrôle, petite touche par petite touche. Stratégie rodée.

Ceci étant dit, on peut penser qu'un conseil national du journalisme serait probablement d'une efficacité limitée dans la mesure où la presse n'appartient pas aux journalistes mais a des pouvoirs différents et que de toute manière, les journalistes n'ont jamais prêté qu'une oreille bouchée à leurs critiques. On peut s'attendre à des prises de positions de principe, des assurances, des mea culpa et des promesses vides et vaines.

Et même si on croit un instant à ce genre d'instance, comme la COB pour la Bourse, cela ne resoudrait pas les problèmes fondamentaux du monde médiatique (dont la presse n'est qu'une composante, certes): sensationnalisme, catastrophisme, approches biaisées sous masque d'objectivité, culte des personnalités, peoplisation, suivisme, etc. Ces bulles et krachs de l'information, des idées et des symboles ont souvent des conséquences bien réelles dont les journalistes se sont toujours un peu lavés les mains.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEAN-MICHEL MASSON

le 4 août 2011 - 10:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il me semble avoir vu dans le Canard Enchaîné de cette semaine un article intéressant sur l'auteur de cette proposition.

A quand une commission d'éthique sur nos représentants et dirigeants divers et variés ?

A quand une commission d'éthique sur le lobbying au bénéfice d'intérêts privés ?

Le programme du CNR comportait un phrase intéressante sur la presse à soustraire de la main-mise des "grandes féodalités économiques"...

Le débat devrait plutôt porter sur cela, non ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MICKA FRENCH

le 4 août 2011 - 17:14 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Des nouvelles démocratiques de l'Ecossaie...

Il serait surtout URGENT de surveiller la déotologie des députés (mais là, il est de votre responsabilité d'avoir élu les mauvais), celle des sénateurs, de membres du Conseil Constitutionnel et des petites "commissions" montées pour "notre plus grande liberté"..

Ce ne sont pas les lobbyistes grassement payés par nos amis les industriels des multinationales (ou pas), qui me contrediront....

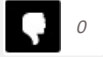
Micka FRENCH quelque part sur le Web depuis 1995...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MICKA FRENCH

le 4 août 2011 - 17:15 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

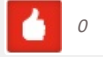


De l'Écossaise...

Ah, j'oubliais : STOP UMPS ??? YES WE CAN....

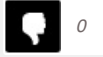
Micka FRENCH

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DÉDÉ

le 15 juin 2012 - 12:59 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La presse se doit d'avoir un texte définissant ses droits et devoirs entre autres pour canaliser les journalistes trop orientés ou cireurs de pompes, qu'ils soient d'un bord ou de l'autre, mais le pouvoir n'a pas à s'immiscer.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE